

Poste de chauffeur de bus scolaire à Marsens

Note d'entretien du mercredi 26 juillet 2017 dès 17h 45 au bureau communal de Sorens

Mené par Monsieur Schmutz Dominique, chargé des dicastères enseignement et formation, bâtiment scolaire de la commune de Sorens et en présence de Mme Christelle Castella Ecole AES Protection de la jeunesse de la commune d'Echarlens et de moi-même Daniel Demierre, candidat au poste.

Prise du rendez-vous

C'est lundi 24 juillet que Monsieur Schmutz m'a téléphoné pour prendre rendez-vous. Il m'est proposé de venir le mercredi à 17h 45 à l'administration communale de Sorens. Seront aussi présent Mme Christelle Castella du CC Echarlens et peut-être Monieur Alain Derré suppléant de Mr Saucy Francis, en charge du dossier et actuellement en vacances. A ma question de savoir si cet entretien sera soumis au secret de délibération, il m'a répondu que non, c'est un simple entretien.

Rendez-vous

C'est sur le pas de la porte que j'ai été accueilli par M. Schmutz quelques minutes avant le l'heure du rendez-vous et comme j'étais étonné de devoir venir à Sorens (j'habite tout près du bureau communal de marsens).

Il m'explique que c'est en raison des vacances de Mr Saucy (d'une durée exceptionnelle de 6 semaines cette année) que le cercle scolaire lui a transmis cette tâche ; et pour le lieu, c'est une raison pratique : il ne possède pas les clés du bureau de marsens.

La place devant l'administration communale sert de lieux de rassemblement provisoire pour les transports scolaires, il est équipé de barrières et est interdit au parcage durant les heures de transport.

Il me montre la grue qui domine le quartier et m'informe que c'est la nouvelle école de Sorens qui est en construction. L'ancienne école a été rasée et elle est, en ce moment, reconstruite sur le même lieu. Elle comportera 5 salles dont deux éventuellement liées a un usage spécifique et une autre pour l'accueil extra-scolaire et les enfants seront déplacés en bus. Les 1H et les 2H seront éventuellement rassemblées sur un seul lieu à Sorens.

Durant la construction de 2016 à 2018, les écoliers de Sorens sont déplacés à Marsens, un bus TPF (40 pl.) est engagé mais ne suffit pas il faut encore une course d'un bus 16 places de l'école. A la fin de cette construction, l' objectif serait de passer au transport par les bus du cercle scolaires. Le métier de chauffeur de bus a de l'avenir.

Entretien

Dès l'arrivée de Madame Castella, nous échangeons sur les points suivants :

Présentation

Le chauffeur doit être au bénéfice du permis D1, 3.5t, 106, ce qui est mon cas. Par contre il faudra suivre un cours d'une journée avec un moniteur d'auto école ; il n'y a pas d'examen. Ce cours est à la charge de l'autorité.

- Le travail du chauffeur est un travail exigeant : il se constitue du transport des écoliers entre les différents sites du cercle scolaires marsens Echarlens Sorens

- **Il faut avoir un double sens des responsabilités.**
 - **La responsabilité de la conduite** : mener les enfants à bon port, en toute sécurité. Avoir une conduite adaptée, ne pas faire d'excès de vitesse. Palier aux imprévus : exemple : un camion accidenté empêche le passage, les enfants ne doivent pas être abandonnés sur la route ou jetés hors du bus.
 - **La responsabilité sociale** : les enfants transportés sont de différents âges : des tous petits aux plus grands. Cela peut poser des problèmes de relation entre eux auxquels le chauffeur doit être attentif. Il peut y avoir des problèmes d'humeur, qui peuvent être liés aux événements de la journée (à l'école par ex.) . Il arrive que les petits pleurent ou que les grands soient indisciplinés. Dans le bus, les enfants doivent être attachés. (les bus actuels sont tous équipés). Les règles s'oublent et il est nécessaire de les rappeler de temps à autre.
 - Le chauffeur peut être amené à user de son autorité.
 - Le chauffeur doit veiller à ce que les relations ne se péjorent ou ne dégèrent pas (conflit de personnes, enfants-chauffeur). S'il ressent une telle situation il doit en parler avec Mr Saucy dès le début. La commune a pris des mesures pour que ce genre de situation ne se reproduise pas. Mr Saucy prend régulièrement contact avec les chauffeurs et assure un suivi.
 - C'est un poste à long terme ; on ne voudrait pas avoir une démission après quelques mois ou une année.

- **Le transport :**
 - Il y a trois bus ; le bleu, le jaune, le rouge.
 - Max. 26 places.
 - L'un d'eux est confié à un chauffeur et un itinéraire lui est attribué.
 - L'itinéraire se fait en triangle marsens Vuippens Echarlens ou marsens Echarlens Sorens
 - Horaires : premier départ dès 7h30' le matin et 11h 30 à midi. L'après-midi dès 13h15 et 15h25.
 - La pause de midi est courte et certains chauffeurs n'ont pas le temps de rentrer à la maison, ils mangent un sandwich dans la cabine.
 - La priorité est donnée à la sécurité, s'il survient des événements sur la route (conditions routières, ralentissements, tracteurs, autres) les enfants sont en retard, ce n'est pas un problème.

- **Rémunération**
 - Elle est de 30 fr/h brut.
 - Il est compté 4 périodes de 22 minutes par jour +10' /jour pour préparatifs. Soit un total de 98 minutes /jour.
 - Les transports piscine et extra scolaire sont en plus. Il sont répartis entre les chauffeurs.
 - L'année scolaire compte 38 semaines.
 - Le paiement est différé : il est versé un montant provisoire mensuel sur tous les mois de l'année et un décompte final est établi en fin d'année.
 - N'ayant pas de chiffres à disposition, un calcul sommaire de Mr Schmutz arrive à un montant annuel de 8 à 9 milles francs, soit environ 750 francs par mois de travail, ce qui après recalcul sur 12 mois devrait donner environ 500 francs*
 - **(En attendant des chiffres plus « officiels » J'ai recalculé ce montant sur la base des chiffres fournis soit :*
 - $98 \times 30 \text{ francs} = 49. \text{-Fr./jour à 5 jour par semaine} \times 38 = 9310 \text{ fr/an sans compter les transports « piscine et autres»}. Le versement en 12 mensualités devrait être supérieur à 775. \text{-fr./mois}$

- **Coordination**
 - Le chauffeur est employé par la commune de Marsens
 - Il est au service du cercle scolaire Marsens Sorens Echarlens.
 - Mr Saucy coordonne la communication entre les chauffeurs et assure le suivi.
 - Mr Rody, directeur de l'école est aussi en communication avec les chauffeurs.
 - Les chauffeurs peuvent avoir des accords entre eux.
 - Actuellement Sorens est en période de rapprochement du cercle scolaire de Marsens Echarlens. Actuellement, seul un contrat ponctuel les lie.

- **Assurances :**
 - RC : Les bus sont couverts par la RC du véhicule, en cas d'accident la franchise est prise en charge par le cercle scolaire.
 - Il y a réserve en cas de prise de risque inconsidéré.
 - Protection juridique : en principe la protection juridique de la commune couvre le personnel ; cette information doit être vérifiée.

- **Entretien des véhicules :**
 - Il est assuré par le garage Ford.
 - En cas d'indisponibilité de véhicules il est difficile de trouver des véhicules qui correspondent aux normes scolaires. Ils sont loués en principe aux taxis Romontois.

- **Suite de la sélection**

Sur une échelle de 1 à 10 mon intérêt pour ce poste se situe à 5 . J'attends, pour me prononcer, la fin de l'audition de tous les candidats et une réponse du cercle scolaire.

C'est un entretien de sélection et un deuxième entretien aura lieu avec le candidat retenu. Ce sera après le 7 août et le retour de Monsieur Saucy. Monsieur Schmutz reste à disposition pour répondre à toute autre question.

Marsens le 28 juillet 2017
Daniel Demierre

23 septembre 1994 : Prise en écharpe d'un bus scolaire par un train de manœuvre en gare de Payerne: 1 enfant de 11 ans tué, 8 autres écoliers blessés. Les barrières du passage à niveau étaient ouvertes.